

DEMANDE DE SUBVENTION

Dossier à rendre complet à l'adresse suivante :

Département de l'Isère - Direction de l'aménagement- Service agriculture et forêt

7, rue Fantin-Latour - CS 41096 - 38022 Grenoble cedex 1

Pour tout renseignement : 04 76 00 60 58 - dam.saf@isere.fr

1 - Identification du demandeur :

Commune de :

Tél. : Courriel :

2 - Caractéristiques du projet :

N° de(s) parcelle(s) :

Parcelle ou ensemble de parcelles contiguës d'une surface supérieure ou égale à 4 hectares (et dans la limite d'un dossier par an par demandeur) :

Parcelle ou ensemble de parcelles contiguës situées sur une commune classée par la Loi Montagne sur les massifs de Chartreuse, Vercors, Belledonne et Sud-Isère :

Label d'éco-certification PEFC ou autre : N° :

Garantie de gestion durable de la forêt : Plan d'Aménagement Forestier N° :

Respect des préconisations du document d'objectifs dans le cas d'un projet réalisé sur une zone Natura 2000 :

Engagement à conserver un ou deux arbres sénescents par ha (critère biodiversité) :

3 - Dépenses prévisionnelles et calcul de la subvention (à remplir avec le responsable d'UT de l'ONF) :

Surface en hectare des travaux > ou = à 4 ha (1 dossier par an par demandeur)	Montant du devis des travaux en € HT (dont 12 % maximum de maîtrise d'œuvre)	Prix unitaire réel en € / hectare	Taux de subvention CD38	Montant de subvention réel en € / hectare	Plafonds d'aide du CD38 en € / hectare	<u>MONTANT DE LA SUBVENTION</u>
Travaux sylvicoles avec récolte de bois-énergie des sous-produits en futaie <u>régulière</u> (abattage, débardage et tri des bois)						
			30%		700 €/ha	
Travaux sylvicoles avec récolte de bois-énergie des sous-produits en futaie <u>irrégulière</u> (abattage, débardage et tri des bois)						
			30%		500 €/ha	
<u>MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION DEMANDEE</u>						

